EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2018

Délibération :

N° 2018-03- 39

OBJET:

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Nomenclature:

1.1.10

En exercice: 29 membres

Présents: 20

Pouvoirs: 9

Absents: 0

Votants: 29

Délibération comportant :

Annexe:/

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, CHAPEAU. Florence Frédéric CABRESIN. LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT. Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène **JALIN**

Les membres ayant donnés un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU. Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur: Monsieur Jean-Claude SALAU

Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle ont été confiées à l'entreprise 2LM pour un montant de 35 800 € H.T. soit 42 960 € T.T.C.

A l'issue de la mise au point du projet, la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. La consultation a été lancée en 2 lots séparés le 25 janvier 2018.

Le groupe de travail Marchés s'est réuni le 13 mars 2018 pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre. A l'issue de la procédure, le groupe de travail propose de retenir les entreprises suivantes :

1	Voirie réseaux divers	Entreprise : LANDAIS Montant HT : 663 422,70 € + option 37 232,00 €
2	Paysage	Entreprise : ALTHEA NOVA Montant HT : 153 597,38 €

Soit un montant total de 854 272,08 € HT, 1 025 102,50 € TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le choix des entreprises tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 1 025 102,50 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire, Alain ROYER.

